

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **6 décembre 2022** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2022-12-225

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Séance ordinaire du 1er novembre 2022
 - 3.2 -** Séance extraordinaire du 1er novembre 2022
 - 3.3 -** Suivi des procès-verbaux
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 -** Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 -** Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 -** Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023
 - 7.2 -** Avis de motion règlement sur la taxation et la tarification 2023
 - 7.3 -** Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 7.4 -** Acceptation de l'offre de service de Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. pour l'audit 2022
 - 7.5 -** Projet de ressource médicale au groupe de médecine de famille de Saint-Prosper
 - 7.6 -** Fermeture du bureau pendant la période des fêtes
 - 7.7 -** Renouvellement du contrat d'assurance dommages
 - 7.8 -** Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023
 - 7.9 -** Demande d'aide financière de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
 - 7.10 -** TECQ 2019-2024: Acceptation de la programmation de travaux #4
 - 7.11 -** Acceptation de la soumission de Solutions GA pour la mise à jour des installations informatiques

- 7.12 - Demande de commandite de la Fondation du Sanatorium Bégin pour la tenue de la 30e activité de golf
- 7.13 - Demande de don de la Fondation Santé Beauce-Etchemin
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
 - 9.2 - Protocole d'entente : modalités d'entraide incendie entre les municipalités de Saint-Prosper, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Sainte-Rose et Saint-Louis
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 - Demande d'aide financière au programme Emploi été Canada
- 12 - DÉVELOPPEMENT
- 13 - URBANISME
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Festival de Chasse et pêche
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant:

15.01 Festival Chasse et pêche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-226

3.1 - Séance ordinaire du 1er novembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-227

3.2 - Séance extraordinaire du 1er novembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1er novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 - Suivi des procès-verbaux

La directrice générale annonce aux élus que la demande d'aide financière pour l'asphaltage du rang St-Louis a été refusée. Nous réessaierons de nouveau en 2023 pour l'asphaltage en 2024.

Comme l'argent de la TECQ doit être dépensée avant la fin d'année 2023, la municipalité verra à utiliser les fonds restants pour divers projets tel que:

- Réfection de la toiture du chalet des loisirs
- Réfection de la toiture et amélioration de la structure du Saloon
- Faire l'asphaltage de la rue du Presbytère
- Rénover la bibliothèque
- Etc.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-12-228

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

QUE la liste des comptes du mois de novembre 2022 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	67
	854.77\$
Salaires:	19
	172.35\$
Total:	87
	027.12\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

La municipalité a reçu deux lettres de remerciements. L'une de la part de Nouvel Essor pour le don de 100\$ et l'autre de la part de la Maison Catherine de Longpré pour avoir vendu les billets pour la loterie.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

La mairesse rappelle que le 5 décembre dernier était la journée nationale des bénévoles. Un mot spécial leur sera attribué dans le journal municipal.

De plus, elle rappelle l'anniversaire de la tuerie de l'école polytechnique de Montréal qui a eu lieu le 6 décembre 1989. Les élus ont une pensée pour les 14 femmes qui ont perdu la vie dans ce tragique événement.

La mairesse a participé au souper dinatoire pour la lutte à la pauvreté le 17 novembre dernier. À cet événement, c'est plus de 17 000\$ qui a été amassé pour l'Essentiel des Etchemins.

Dossier de l'église:

La mairesse rappelle que la MRC a créé un comité suite à l'activité du mois de mai pour réfléchir sur l'avenir de l'église. L'église est officiellement mise en vente. La fabrique s'est gardé un droit de ne pas la vendre selon les projets proposés afin de préserver l'image d'église. Le comité continuera d'étudier le

dossier pour d'éventuels projets. La citation reste toujours possible si le projet ne convient pas à la municipalité.

7 - ADMINISTRATION

2022-12-229

7.1 - Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

17 janvier	2 mai	5 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	15 août	5 décembre

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires tel que ci-dessus présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-230

7.2 - Avis de motion règlement sur la taxation et la tarification 2023

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 111-2023:

Le conseiller Monsieur Sylvain Gilbert donne avis qu'un nouveau règlement sur la taxation et la tarification 2023 sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Monsieur Sylvain Gilbert

2022-12-231

7.3 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-222, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-232

7.4 - Acceptation de l'offre de service de Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. pour l'audit 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'ACCEPTER l'offre de service de Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. pour l'audit 2022;

QUE la dépense inhérente de 12 500\$ + taxes soit et est acceptée;

QUE la dépense soit incluse au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-233

7.5 - Projet de ressource médicale au groupe de médecine de famille de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier visant la création d'un OBNL dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies serviraient à ajouter une ressource de première ligne, soit une infirmière praticienne spécialisée (IPS) qui travaillerait avec les médecins du GMF de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui est de l'ordre de 5,00\$ par habitant par année, pour un premier terme de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité considèrent que cette demande est non recevable pour les motifs suivants:

- les services de santé sont gratuits et universels au Québec
- il serait inéquitable d'utiliser l'argent des contribuables pour des services qui devraient être gratuits et qui plus est, ne s'adressent pas à l'ensemble de la population de la municipalité
- il nous semble plus pertinent de revendiquer les services visés par la demande d'appui financier, auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA). Procéder autrement, aurait pour conséquence de déresponsabiliser les décideurs du CISSS-CA.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Giguère

DE REJETER la demande d'appui financier présentée, dans sa forme actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 - Fermeture du bureau pendant la période des fêtes

Information: le bureau municipal sera fermé du vendredi 23 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

2022-12-234

7.7 - Renouvellement du contrat d'assurance dommages

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

DE renouveler notre contrat en assurance de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût total de 24 447.61\$ taxes incluses représentant une augmentation de 525.38\$ à l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-235

7.8 - Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Ariel Bilodeau

DE RENOUVELLER l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2023 au montant de 1 064.43\$ + taxes;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée et qu'elle soit prévue au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-236

7.9 - Demande d'aide financière de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

IL EST PROPOSÉ PAR: Sylvain Gilbert

D'ACCEPTER de renouveler l'engagement de la municipalité au montant de 1620\$ pour 5 ans; soit 324\$/année pour les années 2022-2023-2024-2025-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-237

7.10 - TECQ 2019-2024: Acceptation de la programmation de travaux #4

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-238

7.11 - Acceptation de la soumission de Solutions GA pour la mise à jour des installations informatiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre au normes ses installations informatiques pour des questions de sécurité (demande de l'assureur);

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Giguère

D'ACCEPTER la soumission de Solutions GA pour la mise à jour des installations informatiques au montant de 10 658,84\$ + taxes;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;

QUE les travaux soient réalisés et payés en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.12 - Demande de commandite de la Fondation du Sanatorium Bégin pour la tenue de la 30e activité de golf

Étant donné que la municipalité a offert un don de 200\$ au mois d'avril 2022 à la Fondation du Sanatorium Bégin, aucune commandite ne sera offerte pour la tenue de la 30e activité de golf.

2022-12-239

7.13 - Demande de don de la Fondation Santé Beauce-Etchemin

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

D'OFFRIR un don de 200\$ à la Fondation Santé Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

2022-12-240

9.2 - Protocole d'entente : modalités d'entraide incendie entre les municipalités de Saint-Prosper, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Sainte-Rose et Saint-Louis

CONSIDÉRANT QUE l'entente régissant les modalités d'entraide lors d'intervention des services de sécurité incendie entre les six (6) municipalités doit être renouvelée et mise à jour afin de répondre à la demande actuelle.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités veulent garder une entente homogène.

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités parties à l'entente ont convenu d'une entente similaire pour toutes les parties et celle-ci se doit d'être à jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Colette Brulotte

ET RÉSOLU QUE la mairesse, Madame Lucie Gagnon la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Janick Roy (ou Madame Mélissa Beaudoin à compter du 6 janvier 2023), soient et sont autorisées à signer le protocole d'entente d'entraide incendie à intervenir entre les parties, soient les six (6) municipalités énumérées en titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains

Les élus municipaux ont reçu le rapport du chef d'équipe. Aucune question n'est soulevée.

11 - LOISIRS ET CULTURE

2022-12-241

11.1 - Demande d'aide financière au programme Emploi été Canada

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Janick Roy, à soumettre une demande d'aide financière au programme Emploi été Canada pour deux animateur(trice)s du camp de jour été 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

Aucun sujet

15.1 - Festival de Chasse et pêche

Madame Nancy Dumas explique au conseil municipal que le Festival de chasse et pêche présente des difficultés au niveau des ressources financières, matérielles et humaines.

La municipalité discutera avec le comité du Festival de chasse et pêche afin de voir comment la municipalité peut aider pour conserver cet événement très apprécié par les citoyens et qui contribue à donner une grande visibilité à la municipalité.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-12-242

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 20h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Janick Roy
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse